

## Participation aux frais de recyclage

Lors de l'achat de certains produits (par ex. PET, piles, appareils électriques, etc.), une taxe anticipée de recyclage (TAR) est déjà comprise dans le prix. Elle permet de financer leur traitement et leur recyclage.

De plus, la taxe annuelle des déchets prélevée par la commune contribue au fonctionnement de la déchetterie.

Catégorie	Montant (CHF)
Ménage privé (+TVA)	120.00
Petite entreprise (+TVA)	150.00
Moyenne entreprise (+TVA)	300.00
Grande entreprise (+TVA)	600.00

## Ordures ménagères

- Les ordures ménagères sont taxées au poids : CHF 0.35 par kilogramme.
- Le paiement se fait à l'aide d'une carte magnétique rechargeable au bureau communal ou au camping de Portalban.
- Une benne compacteuse, située à l'extérieur des déchetteries, est accessible 24h/24.
- Les déchets ménagers peuvent être déposés dans n'importe quel sac, à condition qu'il soit correctement fermé.
- Tout dépôt illégal ou non conforme constitue une infraction et expose le contrevenant à une amende.

Les citoyennes et citoyens qui ne possèdent pas de carte ou qui souhaitent en acquérir une supplémentaire, doivent impérativement faire le nécessaire auprès de l'administration communale ou au camping de Portalban aux heures d'ouverture (CHF 20.00 de caution).

